

Le 5 juin 2020

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 11 JUIN 2020**

Madame Raimond-Pavéro -Sénatrice d'Indre-et-Loire et Conseillère départementale se joint à nous pour la réunion

Présents

BIDET Eric	PAGE Didier	JANNET Stéphanie
FRANÇOIS Julien	MABILEAU Séverine	MARULA Gérard
NICIER Arnaud	NUTTA Johanna	PAGE Frédéric
RENARD Gérald	LEROY Corinne	

Secrétaire : Arnaud NICIER

Adoption du CR du 26 mai : à l'unanimité

Après avoir ouvert la séance, le Maire transmet aux élus les félicitations reçues d'Isabelle Raimond Pavéro -Sénatrice, de Pierre Louault (Sénateur) et de Fabienne Colboc (Député) de la Préfète d'Indre-et-Loire et du Sous-Préfet de Chinon, le Président du Conseil départemental et le Président de l'Association des Maires d'Indre et Loire, pour notre élection puis laisse la parole à Mme RAIMOND-PAVÉRO qui nous présente ses missions au Sénat et au Département et félicite à nouveau les élus pour leur engagement citoyen.

Ordre du jour :

**Installation d'un pylône destiné à recevoir les antennes des opérateurs téléphoniques pour améliorer le réseau de téléphonie mobile (antenne relais).  
Programme new deal mobile**

Préalablement à la réunion, le maire a envoyé aux conseillers la note de l'ARCEP, la carte de couverture mobile

En 2018, l'Etat lançait le programme New deal mobile (suppression des zones blanches) – financement du programme par l'Etat

Notre commune a été retenue pour 2020/21.

La sté BOUYGUES a obtenu le marché pour notre secteur et la sté ALTER NEGGO est sous-traitante de Bouygues pour l'implantation des pylônes.

La société recherche le meilleur emplacement. La structure doit être alimentée par le réseau électrique donc avec un financement du SIEIL.

Cette antenne devrait avoir une hauteur de 42 à 46 m

Un emplacement possible se situe sur le coteau des Pieds rôtis / les Hauts champs au-dessus de la Vallée. D'autres endroits ont été proposés à la Société.

Compte tenu de l'impact paysager négatif que va créer cette installation,

Le maire, considérant que la fibre serait installée dans la commune en 2022 (calendrier initial 2021) a questionné quelques organismes et administrations :

Sur la possibilité d'améliorer le réseau mobile, via la fibre.  
Ex. du téléphone portable passant par le wifi  
Des bornes WIFI installées dans les sites touristiques

Mutualiser d'autres antennes

Après débat sur les différentes hypothèses qui s'offrent à nous :

**Le maire rappelle qu'un rendez-vous est pris avec la société intervenant sur le territoire**

### **INDEMNITÉS MAIRE ET ADJOINTS**

La règle après le vote de la LOI DE 2019 pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

#### **Indemnités de fonction des élus municipaux**

La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a fixé les indemnités pour les élus locaux au 1<sup>er</sup> janvier 2020 . Ces indemnités ont été nettement revalorisées pour les communes de – 3500 hab = ex. ancienne indemnité 662 € nouvelle 991 €, la différence étant compensée par l'Etat à conditions que la commune perçoive la dotation élus locaux

La commune de Thizay adhérente de la CCCVL voit son PF augmenté artificiellement et de ce fait ne perçoit pas la dotation élus locaux.

DANS LE PRINCIPE : Le maire obtient automatiquement sans intervention du conseil municipal, l'indemnité fixée au montant prévu par la loi, en fonction de la population de la commune (soit 25.5% de l'indice 1027 de la fonction publique c'est-à-dire 991.79 € brut pour une commune de moins de 500 hab)

Toutefois, le maire peut, seul, expressément demander que son indemnité soit moindre. Il revient alors au conseil municipal de voter un montant inférieur à celui fixé par la loi.

Dans le calcul des indemnités aux élus, si nous nous basons sur les indemnités fixées par la Loi, nous aurions une enveloppe annuelle de 25 764 €. L'enveloppe actuelle, sur les indemnités valeur 2019 est de 14 100 € pour 1 maire et 2 adjoints

1) Le maire propose une indemnité brute moindre pour lui-même et les adjoints :

Selon la Loi de 2019 applicable au 01.01.2020		Situation de la commune au 31.12.2019 idem au 01.01.2020		Proposition 11.06.2020 Application au 01.06.2020	
MAIRE	ADJOINTS	MAIRE	ADJOINTS	MAIRE	ADJOINTS
992.79 € = 25.50 %	385.05 € = 9.9 %	661,19 € = 17% ind 1015	256.70 €	612.58 € = 15.75 %	206.14 € = 5.30%
Enveloppe : 25 764 €		Enveloppe 14 100 €		Enveloppe = 14 771 €	

Le Conseil, à l'unanimité décide d'adopter l'enveloppe proposée, soit 14 771 €

Les indemnités brutes seront de :

Pour le maire 15.75% de l'indice 1027, soit au 01.06.20 = 612.58 € en diminution de 50 €

Pour les 3 adjoints : 5.30% de l'indice 1027, soit au 01.06.20 = 206.14 € soit une diminution de 50 € sur les indemnités versées jusqu'au 30.05.2020.

Sur ces indemnités, les élus cotisent à une caisse de retraite, CSG et CRDS et pour la formation.

### **DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter aux délégations :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

## LOTISSEMENT LES CHILLEVEAUX :

A l'unanimité, le conseil autorise la vente de deux parcelles :

Vente de la parcelle n° 4 cadastrée ZH N° 194

Vente de la parcelle n° 5 cadastrée ZH N° 195

- **MISE EN PLACE DES COMMISSIONS :**
- Ce jour le Conseil municipal décide de créer une commission dédiée à la « couverture téléphonie mobile »
- **CCAS**, formation 4 élus + 4 habitants
- **Commission communale des impôts directs** : proposition de 24 noms aux service fiscaux

- **Désignation des représentants dans les divers syndicats :**

- PNR – LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Titulaire	Suppléant
Gérard MARULA	Eric BIDEF

- SIEIL –

Titulaire	Suppléant
Corinne LEROY	Gérald RENARD

- SMICTOM –

Titulaire	Suppléant
Julien FRANÇOIS	Didier PAGE

- CAVITÉS 37 –

Titulaire	Suppléant
Arnaud NICIER	Gérard MARULA

- SYNDICAT DU NEGRON ET ST MESME

Titulaire	Suppléant
Didier PAGE	Gérald RENARD

- **TERMITES**

Un nouveau cas a été déclaré à la mairie. Un périmètre de contamination doit être recherché.

- **BUDGET GÉNÉRAL 2020**. Il est commenté et détaillé. Les principes du vote du budget sont rappelés.
- **Pour le BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES CHILLEVEAUX »** : un budget annexe doit être créé pour les lotissements puisque c'est une affaire commerciale avec assujettissement à la TVA.  
Une DM est autorisée pour 5000 € pour réalisation des travaux.

Frais liés à la pandémie :

Les MASQUES : c'était une commande groupée via la CCCVL = 50% payé par l'Etat et 50% par le CD sur le solde. La commune règlera le solde

Autres frais : à l'école, le temps passé pour la désinfection augmente le temps de travail des agents.

- Questions diverses

**Peupleraies** : l'ONF nous propose un programme pour 2020 :

Adoption du programme proposé par l'ONF

Les plantations sont prévues en novembre et l'élagage à l'automne (septembre/octobre).

**Rue de la carriere** : problème à étudier pour la commission « voirie : le nombre de véhicules et la vitesse de ceux-ci.

**Qualité du revêtement de certaines voiries :**

En 2019, un programme de réparation « gravillonnage » avait été commandé via la CCCVL mais n'a pas été réalisé à cause des conditions météorologiques.

Ce jour, Didier Page a repris le programme avec l'entreprise . Les travaux prévus :

- Rue de la Guiffardière,
- Vallée de verrière 52 au 74
- Louzaie
- Rue du Comte

**Les réunions de commissions sont organisées**

ECOLE = INFO RÉCENTE -> appel à projet pour une école numérique = budget à prévoir = attente avis des enseignants

Programme pour début septembre

CANICULE : distribution en cours des questionnaires aux personnes + 75 ans

**PROCHAIN CONSEIL : 6 JUILLET à 19 H**

MAIRIE 4, rue de la Fontaine 37500 THIZAY	Secrétariat ouvert : Lundi – <b>14 h à 18 h</b> Jeudi – <b>14 h à 18 h</b>	Portable maire 06 74 01 47 74	☎ 02.47.95.90.27 ☎ 09.70.06.79.47 EM : <a href="mailto:communedethizay@wanadoo.fr">communedethizay@wanadoo.fr</a>
---	--	----------------------------------	---